





#### **SOMMAIRE**

**OBJECTIF DE L'ÉTUDE — 2** 

SPÉCIFICITÉ DE LA DÉMARCHE — 2

JOURS DE LIBÉRATION FISCALE ET SOCIALE 2016 — 3

#### ENSEIGNEMENTS AU NIVEAU DE L'UE — 3

- Le taux d'imposition réel moyen baisse, mais reste élevé − 3
- La France est désormais le pays fiscalisant le plus le salarié moyen 5
- Une fiscalité non transparente 6

#### **ENSEIGNEMENTS FRANÇAIS — 9**

- Une pression fiscale qui reste très élevée 9
- Un pouvoir d'achat amputé par des prélèvements obligatoires particulièrement lourds 9
- Un débat fiscal qui s'attache trop souvent à l'accessoire 10
- Des charges sociales qui restent à un niveau record − 13
- Des comptes publics qui restent dans le rouge, depuis des décennies 16
- Une pression sociale et fiscale qui n'est pas un gage de qualité ou d'attractivité 19

#### **DÉTAILS DES CALCULS — 22**

#### **DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE — 24**

- Le salaire complet 24
- Le disponible net de charges et d'impôts 24
- Le taux de socialisation et d'imposition réel 24

#### PRÉCISIONS SUR LES DONNÉES — 25

- Charges patronales et salariales 25
- Salaires bruts 25
- Impôt sur le revenu (IR) 25
- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 25

# SOURCES — 26 CONTACTS POUR TOUTE QUESTION OU INTERVIEW — 27 EN SAVOIR PLUS SUR L'IEM — 27 POUR DEVENIR DONATEUR DE L'IEM — 28

Calculs réalisés avec





#### **OBJECTIF DE L'ÉTUDE**

L'objectif de cette étude est de comparer le fardeau fiscal et social qui pèse sur le salarié moyen des 28 pays membres de l'Union européenne (UE) et de déterminer ainsi le « jour de libération fiscale et sociale » des personnes qui travaillent au sein de l'UE.

#### SPÉCIFICITÉ DE LA DÉMARCHE

De nombreuses études classent les pays en fonction de leur *niveau de prélèvements obligatoires* ou du *degré de liberté économique perçu*.

Très utiles aux économistes, ces travaux reposent pour autant sur des données chiffrées agrégeant la fiscalité pesant sur tous les agents économiques ou se focalisent sur des thématiques (la fiscalité du travail, la fiscalité sur la consommation...) au détriment d'une vision globale.

Ce faisant, ils occultent la part des revenus des salariés consacrée au financement des services publics et à la sécurité sociale obligatoire, ou rendent difficiles les comparaisons d'un pays à un autre.

Cette étude vise à surmonter ces difficultés, en comparant la pression fiscale et sociale réellement supportée par le salarié moyen dans chaque pays composant l'UE.

Cette pression est calculée en agrégeant les principaux impôts ou charges que supportent, directement ou indirectement, les salariés moyens. Elle prend en compte les charges sociales patronales, les charges sociales salariales, l'impôt sur le revenu et la TVA. Tous ces prélèvements obligatoires sont pris au titre du travail effectué par le salarié, sont intégralement financés par les fruits de son activité et réduisent *in fine* d'autant son pouvoir d'achat réel. Ils sont rapportés au salaire complet du salarié moyen, parfois appelé « super brut », calculé en additionnant les impôts et charges et ce qui reste, une fois ces prélèvements obligatoires sur le travail ou la consommation réglés.

Cette étude permet ainsi de mesurer le coût réel des services publics et de la sécurité sociale pour le salarié moyen. Elle permet aussi d'en déduire le moment à partir duquel il recouvre la liberté d'utiliser, comme il veut, son pouvoir d'achat, en consommant ou épargnant.



#### **JOURS DE LIBÉRATION FISCALE ET SOCIALE 2016**

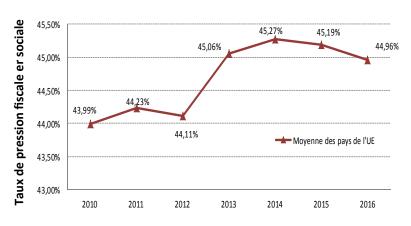
MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
			<b>01</b> Danemark	<b>02</b> Italie
			<b>04</b> Luxembourg	
			<b>08</b> Estonie	<b>07</b> Grèce
			<b>08</b> Espagne	
		<b>09</b> Royaume-Uni	<b>09</b> Slovénie	11 Allemagne
			13 Lituanie	
			13 Croatie	
			<b>14</b> Pologne	
			15 Portugal	17 Hongrie
			<b>19</b> Lettonie	<b>19</b> Autriche
	18 Malte	<b>18</b> Bulgarie	19 Rép. Tchèque	
			20 Slovaquie	
			20 Pays-Bas	
			<b>22</b> Suède	
			22 Finlande	
			23 Roumanie	<b>27</b> Belgique
29 Chypre	<b>30</b> Irlande			29 France

#### **ENSEIGNEMENTS AU NIVEAU DE L'UE**

#### Le taux d'imposition réel moyen baisse, mais reste élevé

Pour la deuxième fois depuis 2010, la première édition de cette étude, le taux réel d'imposition du salarié moyen baisse légèrement. Il est de 44,96 % en 2016, soit 0,23 % de moins qu'en 2015 et 0,31 % de moins qu'en 2014. Pour autant il reste significativement plus élevé qu'en 2010, avec une hausse de 0,97 %.

#### Taux de pression fiscale et sociale sur le salarié moyen de l'UE





Sur un an, 10 pays de l'UE participent à la baisse des prélèvements obligatoires, 3 sont stables et 15 sont en hausse.

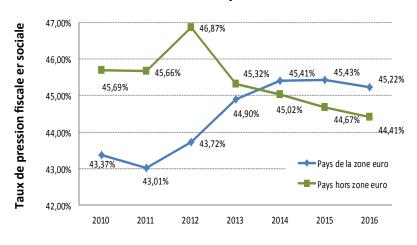
La baisse la plus forte a eu lieu en Belgique, avec une évolution de 59,47 % à 56,90 % (-2,57 %). Cinq autres pays enregistrent des baisses significatives, allant de -1,85 % à -1 %, il s'agit de la Grèce, de l'Autriche, du Danemark, de l'Estonie ou de la Croatie. À l'inverse, la hausse la plus importante a eu lieu au Portugal (+1 %).

Concrètement, un salarié moyen générant 100 € de revenus avant charges et impôts supportera, en 2016, 44,96 € de prélèvements obligatoires. Il pourra, in fine, disposer à sa guise de 55,04 € de pouvoir d'achat réel, ce qui représente 23 centimes de plus que l'an passé et 0,97 € de moins qu'en 2010.

À noter que l'écart entre les 19 pays de la zone euro et les 9 pays hors zone euro a continué de s'accentuer. La zone euro bénéficiait d'une fiscalité en moyenne plus favorable que le reste de l'UE dans les 4 premières éditions du baromètre, mais la situation s'est inversée en 2014. L'écart entre la fiscalité moyenne de la zone euro (45,22 %) et celle des autres pays de l'UE (44,41 %) représentant 0,81 % en 2016.

L'étude montre, une fois de plus, l'ampleur des augmentations de charges et d'impôts dans la zone euro depuis 2010 et la lenteur de la décrue. Un nombre significatif de pays ont tenté ou tentent encore de rééquilibrer leurs comptes publics en augmentant la fiscalité pesant sur les employeurs et les ménages. Dans un contexte de faible croissance, les salariés subissent de plein fouet la hausse des prélèvements obligatoires qui représentent pour eux une « double peine ». D'une part, leurs employeurs, qui supportent des impôts et charges en hausse, sont moins enclins à accorder des augmentations de salaires bruts. D'autre part, leur salaire net est amputé par diverses augmentations de charges sociales, d'impôts sur le revenu et de TVA.

### Taux de pression fiscale et sociale sur le salarié moyen de l'UE



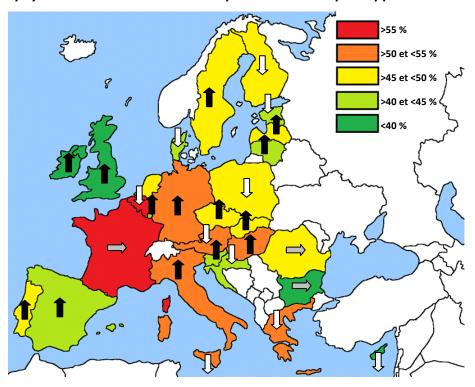


#### La France est désormais le pays fiscalisant le plus le salarié moyen

Comme l'an passé, les 3 champions de la fiscalisation du salarié moyen sont la Belgique, la France et l'Autriche, mais le classement a évolué.

La France est désormais la championne de la fiscalité, avec 57,53 % de taxation et une libération fiscale et sociale le 29 juillet. La Belgique a abandonné sa place de numéro 1, avec 56,90 % de taxation en 2016 et une libération fiscale et sociale le 27 juillet. L'Autriche reste sur le podium, en dépit d'une baisse d'impôts, avec 54,70 % de taxation et une libération fiscale et sociale le 19 juillet.

Taux de taxation réel du salarié moyen et évolution dans les différents pays de l'UE en % du salaire complet et évolution par rapport à 2014



Encadré 1 : Zoom sur les baisses des fiscalités belges et autrichiennes

En Belgique, le gouvernement de Charles Michel a mis en place un « *tax shift* » visant à réduire les charges sur le travail. Les charges patronales ont commencé à diminuer au 2<sup>ème</sup> trimestre de 2016. De 33 %, elles passeront à 25 % pour le salarié moyen en 2018. Le taux d'imposition du salarié moyen belge chute de 59,47 % en 2015 à 56,90 % en 2016 et le jour de libération fiscale et sociale avance du 6 août au 27 juillet.

Suite >



Précisons néanmoins que l'effet pour le salarié moyen sera directement lié à son mode de consommation. Le « tax shift » est en effet financé par des augmentations simultanées des taxes sur l'électricité (de 6 % à 21 %), le diesel et l'alcool. Tout le monde ne sera pas gagnant dans les mêmes proportions, loin de là...

En Autriche, le gouvernement a fait le choix en fin d'année 2015 d'une baisse de l'impôt sur le revenu. Les taux marginaux d'imposition ont été révisés à la baisse. L'effet, très significatif sur la première tranche (25 % au lieu de 36,5 % sur les revenus bruts entre 11 000 et 18 000 €), porte aussi sur les autres tranches d'imposition du salarié moyen dans des proportions moindres. Bilan : le taux d'imposition passe de 56,42 % en 2015 à 54,70 % en 2016 et le jour de libération fiscale et sociale avance du 25 au 19 juillet.

Suivent ensuite la Hongrie, l'Allemagne, la Grèce et l'Italie. Les taux de prélèvements obligatoires y varient de 54,10 % à 50,13 % et les jours de libération fiscale s'y échelonnent entre les 2 et 17 juillet.

Dans ces 7 pays, plus de la moitié des revenus liés au travail sont prélevés au titre des impôts et charges. Cela signifie que le salarié moyen n'a pas de maîtrise directe sur plus de 50 % des fruits de son travail, son influence sur la prise de décision étant au mieux indirecte.

Certes, il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais son influence est diluée. Il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences, en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre. Enfin, dans beaucoup de pays, le salarié est contraint de faire appel à des services publics ou sociaux en situation de monopole. C'est notamment le cas en France dans des domaines aussi divers que les retraites, le salarié n'ayant pas la liberté d'opter pour des complémentaires obligatoires fonctionnant en capitalisation, la santé ou l'éducation, la carte scolaire limitant la liberté de choix entre les établissements publics.

#### Une fiscalité non transparente

En 2016, l'employeur moyen de l'UE devra débourser 185 € pour que son salarié puisse disposer de 100 € de pouvoir d'achat réel, tout en s'acquittant de 85 € de charges et d'impôts.

La fiscalité pesant sur le salarié moyen varie très fortement d'un pays à l'autre. Les employeurs français et belges doivent, par exemple, débourser 235 et 232 € pour que leurs salariés moyens disposent de 100 € de pouvoir d'achat. À l'opposé, les employeurs du Royaume-Uni, d'Irlande, de Malte ou de Chypre distribuent entre 155 et 131 € pour générer 100 € de pouvoir d'achat réel.



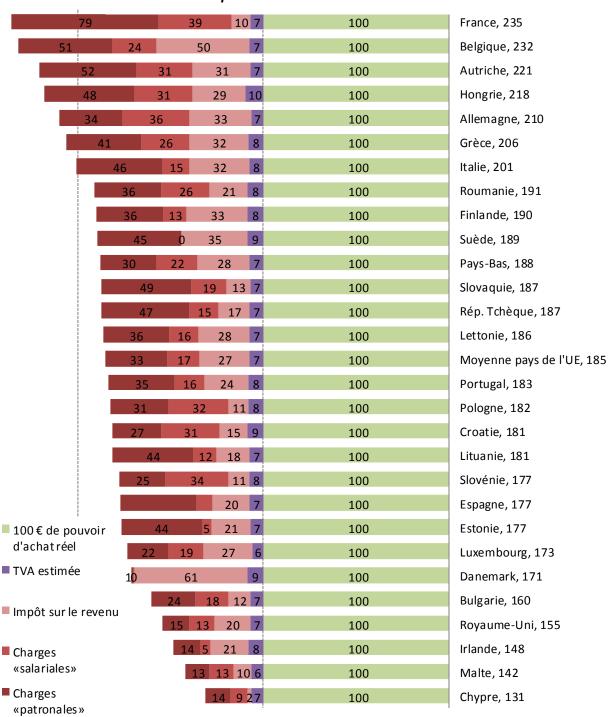
La réalité des prélèvements obligatoires est sans rapport avec les ordres de grandeurs que les salariés ont en tête. Beaucoup se focalisent sur l'impôt sur le revenu et la TVA, sans mesurer l'impact sur le pouvoir d'achat de prélèvements moins visibles tels que les cotisations sociales. Pourtant, ces dernières représentent de loin l'essentiel des prélèvements obligatoires supportés par le salarié moyen, sauf au Danemark (2 %) et en Irlande (41 %).

Cette relative myopie est sans doute liée au fait que les pays de l'UE ont recours à une combinaison de cotisations sociales « patronales » et « salariales » contribuant à rendre peu lisible le coût réel de la protection sociale. Dans certains pays, les taux de cotisations sociales dites « employeurs » et « salariés » sont très proches. C'est notamment le cas en Allemagne, aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni. Dans d'autres pays, les taux de cotisations « patronales » sont sensiblement plus élevés que les cotisations « salariales ». C'est notamment le cas en Espagne, en Italie, en Belgique, en France ou au Danemark.

Dans les faits, cette distinction patronal/salarial, qui pourrait laisser croire que les employeurs contribuent plus que les salariés, est trompeuse. Elle n'a aucun sens économique. Les cotisations « patronales » comme « salariales » sont versées au titre de l'activité du salarié. Elles vont en déduction des sommes qu'il pourra librement dépenser, d'où la méthodologie employée dans cette étude.



### Salaire complet permettant de disposer de 100 € de pouvoir d'achat réel en 2016



**Lecture**: L'employeur moyen de l'UE doit débourser 185 € pour que le salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat réel, une fois payés 33 € de charges « patronales », 17 € de charges « salariales », 27 € d'impôt sur le revenu et 7 € de TVA.



#### **ENSEIGNEMENTS FRANÇAIS**

#### Une pression fiscale qui reste très élevée

L'étude montre, sans surprise, que la pression fiscale et sociale française reste très élevée en 2016, en dépit des appels répétés à la « pause » fiscale. L'employeur français doit débourser 235 € pour que son salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat. C'est 5 € de plus qu'en 2010.

#### Un pouvoir d'achat amputé par des prélèvements obligatoires particulièrement lourds

Le classement 2016 montre que le salarié français est en théorie parmi les mieux payés de l'UE. Son employeur débourse en effet 56 246 €, ce qui le met au 5<sup>ème</sup> rang. Mais il est particulièrement fiscalisé, avec 32 358 € de charges, impôt sur le revenu et TVA. Il ne reste, *in fine*, au salarié moyen que 23 889 €, ce qui le met au 11<sup>ème</sup> rang de pouvoir d'achat réel dans l'UE. Par rapport à l'an passé, le salarié moyen français perd une position en termes de pouvoir d'achat réel. Il est désormais largement dépassé par tous les pays du Nord.

#### Classement UE en salaire complet, charges et impôts et pouvoir d'achat réel

Rang dans I'UE	Salaire complet (pouvoir d'achat réel + charges + impôt sur le revenu + TVA)			, impôt sur nu et TVA	= Pouvoir d'achat réel (net de charges, impôt sur le revenu et TVA)		
1	Luxembourg	62 685 €	Belgique	33 845 €	Luxembourg	36 136 €	
2	Belgique	59 482 €	France	32 358 €	Royaume-Uni	34 709 €	
3	Suède	58 321 €	Autriche	30 493 €	Danemark	31 334 €	
4	Pays-Bas	58 143 €	Allemagne	28 713 €	Pays-Bas	30 998 €	
5	France	56 246 €	Suède	27 486 €	Suède	30 835 €	
6	Autriche	55 750 €	Pays-Bas	27 145 €	Finlande	27 882 €	
7	Allemagne	54 832 €	Luxembourg	26 549 €	Allemagne	26 120 €	
8	Royaume-Uni	53 637 €	Finlande	25 060 €	Irlande	25 725 €	
9	Danemark	53 555 €	Danemark	22 220 €	Belgique	25 637 €	
10	Finlande	52 942 €	Italie	19 832 €	Autriche	25 257 €	
11	Italie	39 559 €	Royaume-Uni	18 928 €	France	23 889 €	
12	Irlande	38 171 €	Espagne	14 787 €	Italie	19 727 €	
13	Espagne	33 984 €	Grèce	12 933 €	Chypre	19 347 €	
14	Chypre	25 408 €	Irlande	12 446 €	Espagne	19 197 €	
15	Grèce	25 121 €	Portugal	9 799 €	Malte	12 530 €	
16	Portugal	21 577 €	Slovénie	9 041 €	Grèce	12 189 €	
17	Slovénie	20 725 €	Rép. Tchèque	7 205 €	Portugal	11 777 €	
18	Malte	17 759 €	Estonie	7 191 €	Slovénie	11 684 €	
19	Estonie	16 540 €	Hongrie	6 644 €	Estonie	9 349 €	
20	Rép. Tchèque	15 476 €	Croatie	6 558 €	Rép. Tchèque	8 271 €	
21	Croatie	14 613 €	Slovaquie	6 524 €	Croatie	8 054 €	
22	Slovaquie	13 982 €	Chypre	6 061 €	Slovaquie	7 459 €	
23	Hongrie	12 282 €	Pologne	5 358 €	Pologne	6 521 €	
24	Pologne	11 879 €	Lettonie	5 259 €	Lettonie	6 087 €	
25	Lettonie	11 346 €	Malte	5 228 €	Lituanie	5 905 €	
26	Lituanie	10 706 €	Lituanie	4 801 €	Hongrie	5 638 €	
27	Roumanie	7 175 €	Roumanie	3 416 €	Roumanie	3 758 €	
28	Bulgarie	5 927 €	Bulgarie	2 227 €	Bulgarie	3 700 €	



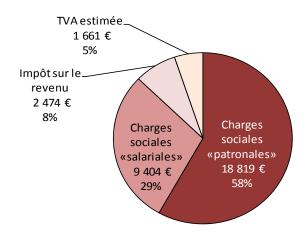
L'étude montre comment le système fiscal et social contribue à réduire drastiquement le pouvoir d'achat réel. Elle apporte aussi un éclairage sur les crispations françaises avec, d'une part, des employeurs inquiets de l'envolée du coût du travail et, d'autre part, des salariés ayant parfois l'impression d'être laissés pour compte.

Le fait d'extérioriser l'ampleur des charges et impôts permet, en effet, d'expliquer les tensions entre les employeurs et les salariés. Les premiers raisonnent en termes de salaire complet, en ajoutant les charges patronales au salaire brut, alors que les seconds raisonnent en termes de pouvoir d'achat réel. Les uns ont ainsi la légitime impression de dépenser beaucoup pour leurs salariés, tandis que ces derniers ont l'impression de ne pas toujours être récompensés à la hauteur de leur contribution.

#### Un débat fiscal qui s'attache trop souvent à l'accessoire

L'étude montre que la pression fiscale et sociale sur le salarié moyen français s'explique avant tout par les charges sociales (87 %) et accessoirement par l'impôt sur le revenu ou la TVA (13 % cumulés). Dans ces conditions, la limitation de ces charges devrait être un sujet prioritaire et consensuel, or nous sommes loin du compte.

#### Ventilation des charges et impôts sur le salarié moyen français



Une grande partie des débats sur les questions fiscales et sociales tourne autour de l'impôt sur le revenu : est-il assez redistributif ?, les niches fiscales sont-elles légitimes ?, est-ce normal que la moitié des ménages en soit exonérée ?, comment optimiser sa collecte ?...



À ce titre, la mise en place d'un prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 a de quoi surprendre dans un pays où l'essentiel des charges sur le salarié sont déjà prélevées à la source, au travers des cotisations « patronales » et « salariales ». Lorsqu'on met de côté la TVA, 92 % des charges pesant sur le salarié moyen sont collectées au moyen de la fiche de paie, 61 % au titre des charges patronales et 31 % au titre des charges salariales. Dans ces conditions, prélever l'impôt sur le revenu représente un défi complexe pour un enjeu limité (voir Encadré n° 2).

#### Encadré 2 : Qu'attendre du prélèvement à la source?

Le gouvernement a annoncé la généralisation du prélèvement à la source à partir de 2018. Ce choix pourrait s'avérer fort coûteux.

Véritable serpent de mer, le prélèvement a été appliqué en France de 1940 à 1948 avant d'être abandonné en raison, notamment, de sa complexité. Près de vingt ans plus tard, Michel Debré avait lancé une initiative en faveur de sa réintroduction en 1966. Elle avait été abandonnée suite à l'hostilité des organisations syndicales à l'égard de cette mesure qui aurait réduit les salaires nets. Valery Giscard d'Estaing a été tenté, lui aussi, par la démarche, en 1973. À nouveau, le gouvernement recula de peur que le prélèvement à la source n'entraîne des revendications généralisées de la part de salariés qui auraient pu considérer, à la lecture de leur feuille de paie, que leur pouvoir d'achat était amputé. Plus proche de nous, Thierry Breton avait travaillé sur la question en 2007, tout comme Jean-Marc Ayrault en 2013, avant que l'actuel gouvernement remette le sujet en selle.

Les employeurs seront chargés de prélever à la source l'impôt sur le revenu à compter du  $1^{er}$  janvier 2018. Cela renforcera leur rôle de « tiers payeurs ». En plus de collecter les charges sociales, la CSG-CRDS et une multitude de cotisations, ils seront en charge de la collecte de l'impôt sur le revenu.

Dans les faits, ils devraient déduire des paies un taux d'imposition communiqué par les pouvoirs publics, basé sur la précédente déclaration de revenu. En effet, les logiciels de paie n'intègrent pas la totalité des informations nécessaires au calcul de l'impôt sur le revenu, loin de là. Conçus pour des calculs de charges sociales, ils ignorent des spécificités comme la composition des ménages, les charges déductibles ou les réductions et crédits d'impôt.

Conséquence, les déclarations d'impôts resteront nécessaires, et il faudra mettre en place des aménagements pour les contribuables ayant trop ou pas assez payé d'impôt sur le revenu.

Suite >



Un des éléments surprenant dans la gestion de ce dossier reste l'absence de chiffrage précis des coûts liés à la réforme du processus de collecte de l'impôt sur le revenu. La décision semble avoir été prise sans analyse d'impact approfondie. Pourtant, les coûts pourraient être significatifs. En 2012, le Conseil des prélèvements obligatoires estimait que cette mesure coûterait aux entreprises entre 1,3 et 3,5 % des sommes collectées, soit une facture de 700 millions d'euros à 2 milliards par an. Le conseil estimait que les économies seraient minimes pour l'administration fiscale : de l'ordre de 200 équivalents temps plein, soit environ 12 millions d'euros par an. Mais ce chiffrage ne tenait pas compte de toute une série de surcoûts : les administrations devront notamment contrôler l'activité des « tiers payeurs » et gérer les régularisations à faire pour les ménages ayant trop ou pas assez payé.

Cette relative improvisation a de quoi interpeller. L'expérience montre que toute une série de projets récents, censés générer des économies se sont avérés des gouffres financiers pour le contribuable. On se souvient que depuis 2012, la comptabilité de l'État a basculé dans « Chorus », un logiciel qui a coûté 500 millions de plus que prévu. L'année suivante, le ministre de la Défense décidait d'abandonner à terme le logiciel de paie « Louvois », après 460 millions de dérapages. Toujours en 2013, la Cour des comptes estimait que le Dossier médical personnel (DMP) avait conduit à dépenser un demi-milliard en pure perte. En 2014, une réunion interministérielle entérinait l'abandon du projet de refonte du circuit de paie des agents de l'État. Ce programme, dit ONP, visait à rationaliser la gestion de la paie de 2,7 millions d'agents publics, avec à la clef une facture de 346 millions pour le contribuable.

In fine, il y a matière à s'interroger sur l'intérêt de cette évolution. Le prélèvement à la source est déjà majoritaire en France, en raison de l'importance des charges sociales et de la CSG et CRDS. Le traitement de l'impôt sur le revenu, qui ne concerne que 45,6 % des foyers fiscaux, est déjà largement « optimisé ». Les déclarations sont déjà pré-remplies, 70 % des contribuables sont déjà mensualisés. Le taux de recouvrement est de l'ordre de 99 %, quasiment autant que pour les charges sociales.

Dans ces conditions, pourquoi changer le mode de prélèvement de l'impôt sur le revenu ? Ce changement coûteux ne portera que sur une assiette limitée : 3,8 % du PIB, moins de  $1/10^{\rm ème}$  des prélèvements obligatoires. Certains pensent que cela pourrait être la première étape d'une réforme de l'impôt sur le revenu mais, si c'était l'objectif recherché, pourquoi faire ce détour ?



#### Des charges sociales qui restent à un niveau record

L'importance des charges sociales, patronales comme salariales, devrait naturellement interpeller tous les acteurs. Pour pouvoir distribuer 100 € de pouvoir d'achat réel, l'employeur français doit s'acquitter de 79 € de charges « patronales » et de 39 € de charges « salariales ». Ce sont des records au sein de l'UE.

Cette situation génère des effets pervers bien réels. Elle conduit les employeurs à un comportement malthusien, en limitant les embauches comme les augmentations de salaires. Cette réalité s'impose à tous, du particulier employeur à la grande entreprise en passant par les PME et les ETI. Elle explique la persistance d'un chômage élevé et la faiblesse de la croissance française. D'où la mise en place de mesures compensatoires, pour tenter de préserver l'attractivité, comme le « pacte de responsabilité » ou le « pacte de compétitivité ». Mais ces mesures sont loin de faire l'unanimité. Certains s'interrogent sur la légitimité de mécanismes complexes d'« aides », parfois présentées comme des cadeaux aux employeurs, alors qu'ils ne compensent que partiellement les effets liés aux hausses des prélèvements (voir Encadré n° 3). D'autres continuent de débattre de la méthode (faut-il cibler les dispositifs sur un public ou faire du saupoudrage ?), de la soutenabilité de ces dispositifs à long terme dans un contexte de dérapage perpétuel des finances publiques et sociales, voire des effets pervers (les aides créentelles des effets d'aubaine, voire des distorsions préjudiciables ?). Enfin, les pouvoirs publics euxmêmes prêtent le flanc, en ayant mis en avant l'intérêt d'une transformation du CICE en allégement des charges sociales pérenne, puis en différant cette évolution à 2018 (voir Encadré n° 4).

Ajoutons que le discours en faveur d'une baisse des charges et des impôts n'est pas uniformément traduit dans les faits. Si depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, les cotisations au titre des allocations familiales ont diminué significativement (le taux est désormais de 3,45 % jusqu'à 3,5 SMIC, soit une baisse de -1,80 %), à l'inverse on continue à constater des augmentations d'autres charges sociales. Depuis notre précédente édition, cela a concerné la maladie (+0,04 %), la vieillesse (+0,10 % plafonnés et +0,10 % déplafonnés) ou le transport (+0,15 % en Île-de-France, voir Encadré n° 5). Toutes ces évolutions, combinées avec l'évolution de l'impôt sur le revenu liée à la hausse du salaire moyen, conduisent à une stabilité de la pression fiscale sur le salarié moyen.

In fine, en dépit des discours accommodants, les charges et les impôts continuent de pénaliser significativement le pouvoir d'achat individuel. Au niveau agrégé, elles pèsent sur l'économie et freinent la reprise, comme le montre l'analyse de la croissance française publiée en juin 2016 par l'INSEE (voir Encadré n° 3).

Plus inquiétant, il n'existe toujours pas de consensus en faveur d'une remise à plat des dépenses publiques, alors que les comptes publics restent déséquilibrés et que la dette publique se rapproche des 100 % du PIB.



### Encadré 3 : le CICE et le pacte de responsabilité n'effacent toujours pas les hausses des prélèvements

Selon l'Institut national de statistiques, le CICE et le pacte de responsabilité ont boosté la croissance en 2015 à hauteur de 0,4 point de PIB. Mais ils n'ont pas réussi à compenser en totalité les effets négatifs des hausses passées des prélèvements, qui ont freiné la croissance 2015 de 0,7 point de PIB.

En 2016, le bilan devrait encore être négatif, avec un solde de -0,1 point de PIB.

Au total, sur la période 2011-2016 les hausses d'impôts l'ont emporté sur les baisses, avec une hausse des charges et impôts représentant une ponction de 0,5 point de PIB par an. L'impact sur la croissance a été de -0,5 % point de PIB en moyenne, ce qui montre l'absence d'effet positif sur l'économie, les hausses des prélèvements obligatoires ayant pénalisé d'autant la croissance.

#### Impact des chocs fiscaux sur les entreprises et les ménages

Effet analysé	Mesure en points de PIB	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne 2011-2016
Hausse des prélèvements sur les ménages et les entreprises	Part du PIB	0,9	1,3	1,3	0,5	-0,2	0,0	0,6
	Impact sur la croissance	-0,1	-0,6	-1,1	-1,0	-0,7	-0,4	-0,7
Baisse prélèvements liée au CICE	Part du PIB	0,0	0,0	0,0	-0,5	-0,5	0,0	-0,2
et Pacte de responsabilité	Impact sur la croissance	0,0	0,0	0,0	0,2	0,4	0,3	0,2
Tatal automobiles at mémores	Part du PIB	0,9	1,3	1,4	0,0	-0,6	0,0	0,5
Total entreprises et ménages	Impact sur la croissance	-0,1	-0,6	-1,1	-0,8	-0,3	-0,1	-0,5

Source: INSEE (2016) et calculs de l'IEM (total entreprise et ménages et 2011-2016).

### Encadré 4 : la transformation du CICE en allègement de charges sociales améliorait-elle significativement le fardeau fiscal et social du salarié moyen français ?

La Loi de finances rectificative pour 2012 du 29 décembre 2012 a instauré le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Cette mesure vise à financer l'amélioration de la compétitivité des entreprises afin de favoriser l'investissement, la recherche, l'innovation, la formation, le recrutement, la prospection de nouveaux marchés et la reconstitution de leur fonds de roulement. Ce dispositif prend la forme d'un crédit d'impôt calculé sur les rémunérations des collaborateurs touchant moins de 2,5 SMIC.

Suite >



Ce crédit d'impôt, qui représente 6 % des salaires versés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, n'est pas pris en compte dans notre étude. Destinée à limiter l'érosion de la compétitivité des entreprises, il n'est pas un élément de rémunération des salariés et n'apparait donc pas sur la fiche de paie de ces derniers.

Lors de l'annonce des baisses de charges sociales et fiscales décidée dans le pacte de responsabilité pour 2015-2017, François Hollande avait ouvert la possibilité de transformer le CICE en baisse pérenne de cotisations. L'exécutif a repoussé à plusieurs reprises cette transformation en raison des frottements liés à la transition : le CICE, qui ne s'applique pas à tous les employeurs, est en effet calculé sur les bénéfices de l'année précédente, alors que les allégements de charges s'appliquent dès leur entrée en vigueur. Il présente l'intérêt de produire des effets immédiats, en contrepartie d'une diminution des recettes à constater sur l'exercice suivant.

Ceci explique pourquoi la transformation de ce crédit d'impôt en allègement de charges ne devrait pas se produire avant janvier 2018. Ajoutons qu'elle ne serait malheureusement pas de nature à changer radicalement le positionnement concurrentiel français. Si le CICE avait d'ores et déjà été transformé en un allégement des cotisations patronales de 6 % du salaire brut, le Taux de socialisation et d'imposition réel français aurait été de 55,76 % en 2016. Avec un taux à 7 %, conformément à ce qui est envisagé pour les salaires versés l'an prochain, le taux serait encore de 55,45 %. Dans tous les cas, la France serait restée sur le podium de la fiscalité de l'Union européenne, entre la Belgique (56,90 %) et l'Autriche (54,70 %).

#### Encadré 5 : ce très cher Syndicat des transports d'Île-de-France

Plus de 200 syndicats de transport sont financés par les fiches de paie. Les URSSAF collectent en effet des taxes, le « versement transport », qu'elles leur reversent.

Le STIF est le plus connu de ces syndicats. En 2014, ses recettes s'élevaient à 5,5 milliards d'euros. La grande majorité (65 %) provenait du versement transport qui représentait 3,6 milliards d'euros. Le reste (35 %) était essentiellement composé de contributions et subventions publiques.

Vu du salarié, la cotisation est de 2,85 % du salaire brut en 2016 (+0,15 % depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015). Cela représente plus de 1 000 euros prélevés à la source sur la feuille de paie d'un salarié moyen francilien. Le vrai prix de son PASS Navigo n'est pas de 70 € par mois, soit 840 euros par an, mais de plus de 1 800 € par an...



#### Des comptes publics qui restent dans le rouge, depuis des décennies

L'importance des prélèvements obligatoires pesant sur le salarié français moyen pourrait s'expliquer par une gestion plus rigoureuse des finances publiques, en rupture avec la pratique conduisant à financer à crédit une partie des dépenses publiques.

Or, ce n'est malheureusement pas le cas. La France continue de présenter le double inconvénient de figurer à la fois dans la catégorie des pays les plus fiscalisés, mais aussi dans la catégorie des pays enregistrant les plus forts dérapages des comptes publics l'an passé.

Le croisement de notre indicateur 2016 et des données 2015 publiées par Eurostat montre que la France a un profil atypique peu enviable :

- 1. aucun autre pays ne pratique une fiscalité plus importante;
- 2. tous les pays ayant constaté des déséquilibres publics supérieurs l'an passé ont une fiscalité bien inférieure (Espagne, Royaume-Uni, Irlande...);
- 3. tous les pays ayant une fiscalité proche ont constaté des dérapages moindres (Belgique, Autriche), voire ont un ratio dépenses/recettes équilibré (Allemagne).

## Positionnement taux de socialisation et ratio dépenses/recettes des administrations publiques des pays de l'UE comparés à la France





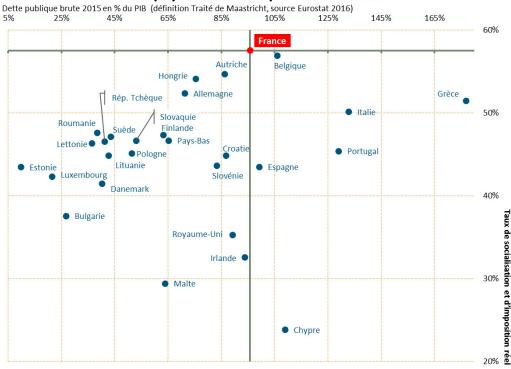
**Lecture :** Tous les pays à gauche du trait vertical gris ont, selon Eurostat, des déficits publics moindres qu'en France. Les salariés moyens des pays sous la ligne horizontale grise supportent des charges sociales et des impôts moindres qu'en France.



Précisons que la situation n'est en aucun cas liée à la conjoncture et à la crise actuelle. La France a une longue tradition de dérapages publics. Sans équilibre ou excédent budgétaire depuis 1975, elle se classe résolument dans la catégorie des mauvais élèves, aux côtés de la Grèce, de l'Italie ou du Portugal, pays qui ont été ou sont encore confrontés à des ajustements douloureux.

La France, dont la dette publique était inférieure à la moyenne dans les années 1980, est désormais dans une situation peu enviable. Le niveau d'endettement est devenu supérieur à la moyenne, en dépit d'une pression fiscale et sociale très élevée.

### Positionnement taux de socialisation et dette publique brute des pays de l'UE comparés à la France



**Lecture**: Tous les pays à gauche du trait vertical gris ont, selon Eurostat, une dette publique exprimée en % du PIB moindre qu'en France. Les salariés moyens des pays sous la ligne horizontale grise supportent des charges sociales et des impôts moindres qu'en France.

Les dérapages sont particulièrement inquiétants dans le domaine de la protection sociale. Avec un tel niveau de charges sociales, on pourrait s'attendre à ce que les comptes sociaux soient équilibrés. Là encore, ce n'est pas le cas. Le régime général est en déficit chaque année depuis 2002 et l'on attend un solde provisionnel de -5,2 milliards d'euros au titre de 2016. Quand on regarde en détail, le régime général d'assurance maladie est en déséquilibre systématique depuis 1989. L'assurance vieillesse, dans le rouge devrait enfin être à l'équilibre en 2016, mais c'est sans prendre en compte le Fonds de solidarité vieillesse (FSV) qui continuera de plomber les comptes de la sécurité sociale.



La situation des retraites est particulièrement emblématique. Censée fonctionner en répartition, avec les cotisations des actifs finançant les prestations versées aux retraités, la sécurité sociale n'arrive plus à respecter ce mode de fonctionnement. En effet, une partie des prestations est financée chaque année depuis 2005 par l'endettement. En dépit de multiples réformes opérées depuis la fin des années 1980, le déficit prévisionnel au titre de la vieillesse serait de 3,5 milliards d'euros en 2016. L'excédent prévisionnel du régime général (+500 millions d'euros) serait loin de compenser le déficit du FSV (-3,9 milliards d'euros) qui verse notamment les cotisations retraite des chômeurs et le minimum vieillesse.

Cette façon de faire, intenable à long terme, est injustifiable d'un point de vue économique. Dans un contexte de stagnation annoncé de la population active, compter sur les générations futures pour assumer le financement des retraites relève d'un pari hasardeux.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que :

- 1. la France fait le choix quasi-exclusif de la répartition;
- 2. la répartition française est notoirement sous provisionnée. Les réserves sont insignifiantes au vu des enjeux (Fonds de réserves des retraites) ou en voie d'extinction rapide (caisses complémentaires AGIRC et ARRCO). Cette façon de faire nous distingue des pays ayant pris le soin d'imposer des réserves conséquentes à leurs régimes de retraites par répartition (Suède, Japon, États-Unis, Canada...);
- 3. les enjeux financiers sont majeurs. La dette implicite, c'est-à-dire la somme qu'il aurait fallu mettre de côté si la répartition n'était pas gérée par une entité monopolistique et obligatoire, est colossale (195 % du PIB selon la dernière estimation de la Stiftung Marktwirtschaft, contre en moyenne 177 % dans l'UE).

Cet état de fait est d'autant plus préjudiciable que nombre de travaux attestent que le rapport qualité/prix de la dépense publique française n'est pas au rendez-vous.

#### Une pression sociale et fiscale qui n'est pas un gage de qualité ou d'attractivité

L'étude corrobore une série de travaux conduisant à questionner la soutenabilité et l'efficacité du « modèle social français ».

Son coût apparaît naturellement dans de nombreux travaux axés sur la compétitivité ou les libertés économiques. Lorsque la Banque mondiale classe les pays en fonction de la facilité d'y faire des affaires, elle positionne la France  $27^{\text{ème}}$  sur 211 pays. Au sein de l'UE, elle attribue à la France la  $13^{\text{ème}}$  position sur 28. Le Forum économique mondial, quant à lui, classe la France  $22^{\text{ème}}$  sur 140 pays. Au sein de l'UE, il met la France en  $9^{\text{ème}}$  position. De même, l'index de liberté économique, fait par la Fondation Heritage en partenariat avec le *Wall Street Journal*, positionne la France  $75^{\text{ème}}$  sur 186 pays. Au sein de l'UE, il attribue à la France la  $24^{\text{ème}}$  position sur 28.



Mais, tout aussi inquiétant, il semble que le haut niveau de dépense collective français ne soit pas associé à un supplément de bien-être permettant de justifier le différentiel de taxation.

L'étude montre un décrochage par rapport à d'autres pays de l'UE ayant une forte tradition sociale. En dépit d'un salaire très proche de la Suède, des Pays-Bas, de l'Autriche ou de l'Allemagne, le salarié moyen français dispose d'un pouvoir d'achat bien moindre. L'écart, entre -17 et -30 %, s'explique par l'importance des prélèvements supportés par le salarié moyen français. Pourtant, ce dernier jouit de services publics et d'une protection sociale très comparable à ces pays du Nord, bien connus pour leur tradition sociale.

#### Écart entre la France et 4 pays à tradition sociale ayant un salaire complet le plus proche

Pays	Salaire complet	Écart vs. France		- Charges, impôt sur le revenu et TVA		= Pouvoir d'achat réel	Écart vs. France	
Suède	58 321 €	2 075 €	4%	27 486 € - 4 872 €	-15%	30 998 €	7 110 €	30%
Pays-Bas	58 143 €	1 897 €	3%	27 145 € - 5 213 €	-16%	30 835 €	6 947 €	29%
France	56 246 €			32 358 €		23 889 €		
Autriche	55 750 €	- 496€	-1%	27 145 € - 5 213 €	-16%	30 835 €	6 947 €	29%
Allemagne	54 832 €	- 1 414 €	-3%	26 549 € - 5 809 €	-18%	27 882 €	3 994 €	17%

**Lecture**: Le salarié moyen suédois dispose d'un salaire complet supérieur de 4 % au salarié français. Comme il a 15 % de charges et impôts en moins, il dispose in fine de 30 % de pouvoir d'achat réel de plus que le salarié français.

Nombre de travaux attestent que la France, en dépit de l'importance des prélèvements et des dépenses publiques, n'est pas plus attractive en termes de bien-être. C'est notamment le cas d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs axés sur les prestations offertes et la qualité de vie.

Les Nations unies classent par exemple la France en 22<sup>ème</sup> position sur 188 pays dans leur dernier Indice de développement humain (IDH). La France, 9<sup>ème</sup> de l'UE obtient une position qui n'est pas à la hauteur de ses dépenses publiques. Des pays ayant une pression fiscale significativement moindre obtiennent en effet un IDH supérieur au nôtre : Allemagne, Suède, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni ou Irlande.



### Positionnement taux de socialisation et IDH des pays de l'UE comparés à la France



**Lecture**: Tous les pays à droite du trait vertical gris ont, selon l'ONU, un Indice de développement humain plus élevé que la France. Les salariés moyens des pays sous la ligne horizontale grise supportent des charges sociales et des impôts moindres qu'en France.

Même son de cloche du côté de l'OCDE. La dernière livraison de *Better Life* atteste, elle aussi, de performances médiocres. La moyenne des différents critères proposés par l'OCDE positionne la France 18<sup>ème</sup> sur 38 pays étudiés. Au sein de l'UE, la France est 11<sup>ème</sup> sur 22 États notés, plusieurs pays ayant une pression fiscale moindre ont de meilleures performances. C'est le cas de l'Irlande, du Royaume-Uni, du Danemark, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Suède, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Finlande ou de la Belgique.

Tous ces éléments laissent à penser que la pression fiscale et sociale française ne s'explique pas par une offre plus attractive et qu'au contraire les prestations sociales et publiques françaises ne sont pas « bon marché ».



#### Positionnement taux de socialisation et indicateur Better Life OCDE





Lecture : Tous les pays à droite du trait vertical gris ont, selon l'OCDE, des conditions de vies meilleures qu'en France. Les salariés moyens des pays sous la ligne horizontale grise supportent des charges sociales et des impôts moindres qu'en France.



#### **DÉTAILS DES CALCULS**

**Tableau 1 :** Salaires complets et disponibles, nets de charges, d'impôt sur le revenu et de TVA



#### Détail des calculs 2016, du salaire complet au pouvoir d'achat réel

						Disponible, net			Disponible,
Pays	Salaire complet [i]	Charges sociales «patronales»	Salaire brut [ii]	Charges sociales «salariales»	Impôt sur le revenu	de charges & d'impôt sur le revenu [iii]	TVA estimée	Total des charges & impôts	net de charges, impôt sur le revenu & TVA
Allemagne	54 832 €	8 880 €	45 952 €	9 409 €	8 705 €	27 839 €	1 719 €	28 713 €	26 120 €
Autriche	55 750 €	13 176 €	42 573 €	7 714 €	7 846 €	27 013 €	1 756 €	30 493 €	25 257 €
Belgique	59 482 €	13 018 €	46 464 €	6 042 €	12 907 €	27 515 €	1 878 €	33 845 €	25 637 €
Bulgarie [iv]	5 927 €	878€	5 049 €	651€	440 €	3 958 €	257 €	2 227 €	3 700 €
Chypre [v]	25 408 €	2 674 €	22 734 €	1 773 €	340 €	20 621 €	1 273 €	6 061 €	19 347 €
Croatie [vi]	14 613 €	2 145 €	12 468 €	2 494 €	1 208 €	8 767 €	712€	6 558 €	8 054 €
Danemark	53 555 €	289 €	53 265 €	145 €	19 015 €	34 105 €	2 771 €	22 220 €	31 334 €
Espagne	33 984 €	7 822 €	26 162 €	1 661 €	3 897 €	20 603 €	1 406 €	14 787 €	19 197€
Estonie	16 540 €	4 104 €	12 436 €	448€	1 990 €	9 999 €	650€	7 191 €	9 349 €
Finlande	52 942 €	10 032 €	42 910 €	3 517 €	9 151 €	30 241 €	2 359 €	25 060 €	27 882 €
France [vii]	56 246 €	18 819 €	37 427 €	9 404 €	2 474 €	25 549 €	1 661 €	32 358 €	23 889 €
Grèce	25 121 €	4 953 €	20 168 €	3 126 €	3 869 €	13 173 €	985 €	12 933 €	12 189 €
Hongrie	12 282 €	2 724 €	9 558 €	1 768 €	1 610 €	6 180 €	542 €	6 644 €	5 638 €
Irlande	38 171 €	3 705 €	34 466 €	1 379 €	5 284 €	27 804 €	2 078 €	12 446 €	25 725 €
Italie	39 559 €	9 096 €	30 463 €	2 891 €	6 326 €	21 246 €	1 519 €	19 832 €	19 727 €
Lettonie [viii]	11 346 €	2 166 €	9 180 €	964 €	1 683 €	6 533 €	446 €	5 259 €	6 087 €
Lituanie [ix]	10 706 €	2 577 €	8 129 €	732€	1 060 €	6 337 €	433 €	4 801 €	5 905 €
Luxembourg	62 685 €	8 124 €	54 560 €	6 712 €	9 599 €	38 249 €	2 113 €	26 549 €	36 136 €
Malte [x]	17 759 €	1 614 €	16 144 €	1 614 €	1 221 €	13 309 €	779 €	5 228 €	12 530 €
Pays-Bas	58 143 €	9 287 €	48 856 €	6 885 €	8 702 €	33 269 €	2 271 €	27 145 €	30 998 €
Pologne	11 879 €	2 030 €	9 849 €	2 115 €	686€	7 048 €	527€	5 358 €	6 521 €
Portugal	21 577 €	4 141 €	17 436 €	1 918 €	2 789 €	12 729 €	951€	9 799 €	11 777 €
Rép. Tchèque	15 476 €	3 927 €	11 549 €	1 270 €	1 402 €	8 877 €	606 €	7 205 €	8 271 €
Roumanie [xi]	7 175 €	1 363 €	5 812 €	959€	776€	4 076 €	318€	3 416 €	3 758 €
Royaume-Uni	53 637 €	5 193 €	48 444 €	4 515 €	6 807 €	37 122 €	2 413 €	18 928 €	34 709 €
Slovaquie	13 982 €	3 640 €	10 342 €	1 386 €	979€	7 977 €	519€	6 524 €	7 459 €
Slovénie	20 725 €	2 874 €	17 851 €	3 945 €	1 323 €	12 584 €	900 €	9 041 €	11 684 €
Suède	58 321 €	13 943 €	44 378 €	- €	10 815 €	33 562 €	2 727 €	27 486 €	30 835 €
Moyenne pays de l'UE	32 422 €	5 828 €	26 594 €	3 051 €	4 747 €	18 796 €	1 306 €	14 932 €	17 490 €

[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par Ernst & Young (avec l'IEM s'agissant de la France et de la Lituanie) à partir des chiffres fournis par les auteurs [ii] Salaire brut moyen selon Eurostat (« Annual gross earnings in industry and services ») ou OCDE (« Taxing Wages ») sauf mention d'une autre source [iii] Disponible net de charges & d'impôt sur le revenu (Salaire brut moins charges sociales « salariales » et impôt sur le revenu) calculé par Ernst & Young. [iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : http://www.nsi.bg [v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : http://www.dzs.hr [vii] Charges et impôts français calculés par Ernst & Young et l'IEM [viii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Lettonie : http://cbb.gov.lv [ix] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : http://nso.gov.mt [xi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : http://inso.gov.mt [xi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : http://inso.gov.mt [xi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : http://inso.gov.mt [xi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : http://inso.gov.mt [xi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : http://inso.gov.mt [xi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : http://inso.gov.mt [xi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : http://inso.gov.mt [xi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : http://inso.gov.mt [xi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : http://inso.gov.mt [xi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : http://inso.gov.mt [xi] Salaire brut moyen calculé



#### **DÉTAILS DES CALCULS**

**Tableau 2 :** Taux de charges et d'impôts réel, coût de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts et jours de libération fiscale et sociale



Pays	Salaire complet [i]	Total des charges & impôts	Taux de socialisation et d'imposition réel	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA	Libération sociale et fiscale 2016 Jour Rang sur 28		Salaire complet permettant au salarié médian de disposer de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts	
Allemagne	54 832 €	28 713 €	52,36%	26 120 €	11-juil	24 / 28	210 €	
Autriche	55 750 €	30 493 €	54,70%	25 257 €	19-juil	26 / 28	221€	
Belgique	59 482 €	33 845 €	56,90%	25 637 €	27-juil	27 / 28	232 €	
Bulgarie [iv]	5 927 €	2 227 €	37,57%	3 700 €	18-mai	5 / 28	160€	
Chypre [v]	25 408 €	6 061 €	23,85%	19 347 €	29-mars	1 / 28	131 €	
Croatie [vi]	14 613 €	6 558 €	44,88%	8 054 €	13-juin	12 / 28	181 €	
Danemark	53 555 €	22 220 €	41,49%	31 334 €	01-juin	6 / 28	171 €	
Espagne	33 984 €	14 787 €	43,51%	19 197 €	08-juin	9 / 28	177 €	
Estonie	16 540 €	7 191 €	43,48%	9 349 €	08-juin	8 / 28	177 €	
Finlande	52 942 €	25 060 €	47,33%	27 882 €	22-juin	20 / 28	190 €	
France [vii]	56 246 €	32 358 €	57,53%	23 889 €	29-juil	28 / 28	235 €	
Grèce	25 121 €	12 933 €	51,48%	12 189 €	07-juil	23 / 28	206 €	
Hongrie	12 282 €	6 644 €	54,10%	5 638 €	17-juil	25 / 28	218€	
Irlande	38 171 €	12 446 €	32,61%	25 725 €	30-avr	3 / 28	148 €	
Italie	39 559 €	19 832 €	50,13%	19 727 €	02-juil	22 / 28	201 €	
Lettonie [viii]	11 346 €	5 259 €	46,35%	6 087 €	19-juin	15 / 28	186 €	
Lituanie [ix]	10 706 €	4 801 €	44,85%	5 905 €	13-juin	11 / 28	181 €	
Luxembourg	62 685 €	26 549 €	42,35%	36 136 €	04-juin	7 / 28	173 €	
Malte [x]	17 759 €	5 228 €	29,44%	12 530 €	18-avr	2 / 28	142 €	
Pays-Bas	58 143 €	27 145 €	46,69%	30 998 €	20-juin	18 / 28	188 €	
Pologne	11 879 €	5 358 €	45,10%	6 521 €	14-juin	13 / 28	182 €	
Portugal	21 577 €	9 799 €	45,42%	11 777 €	15-juin	14 / 28	183 €	
Rép. Tchèque	15 476 €	7 205 €	46,55%	8 271 €	19-juin	16 / 28	187€	
Roumanie [xi]	7 175 €	3 416 €	47,62%	3 758 €	23-juin	21 / 28	191 €	
Royaume-Uni	53 637 €	18 928 €	35,29%	34 709 €	09-mai	4 / 28	155 €	
Slovaquie	13 982 €	6 524 €	46,66%	7 459 €	20-juin	17 / 28	187 €	
Slovénie	20 725 €	9 041 €	43,62%	11 684 €	09-juin	10 / 28	177 €	
Suède	58 321 €	27 486 €	47,13%	30 835 €	22-juin	19 / 28	189€	
Moyenne pays de l'UE	32 422 €	14 932 €	44,96%	17 490 €		28 pays	185 €	

<sup>[</sup>i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par Ernst & Young (avec l'IEM s'agissant de la France et de la Lituanie) à partir des chiffres fournis par les auteurs

<sup>[</sup>ii] Salaire brut moyen selon Eurostat (« Annual gross earnings in industry and services ») ou OCDE (« Taxing Wages ») sauf mention d'une autre source

<sup>[</sup>iii] Disponible net de charges & d'impôt sur le revenu (Salaire brut moins charges sociales « salariales » et impôt sur le revenu) calculé par Ernst & Young.

<sup>[</sup>iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : http://www.nsi.bg

<sup>[</sup>v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : www.mof.gov.cy

<sup>[</sup>vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : http://www.dzs.hr

<sup>[</sup>vii] Charges et impôts français calculés par Ernst & Young et l'IEM

<sup>[</sup>viii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Lettonie : http://csb.gov.lv

<sup>[</sup>ix] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Lituanie : http://db1.stat.gov.lt



#### **DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE**

#### Le salaire complet

Il représente ce que donne l'employeur au salarié en échange de son travail. C'est l'addition des charges patronales, versées par l'employeur à la Sécurité sociale au nom du salarié, et du salaire brut figurant sur la feuille de paie. Une partie de cette rémunération sera dépensée en charges sociales et impôts, pour laisser un salaire disponible net d'impôts plus ou moins important selon les pays.

#### Le disponible net de charges et d'impôts

C'est le montant que peut dépenser le salarié, une fois que la Sécurité sociale et l'État se sont servis, sous la forme de charges, d'impôts sur le revenu ou de TVA. Afin de faciliter les comparaisons, d'autres taxes – comme la TIPP ou les taxes sur les cigarettes ou l'alcool – ne sont pas prises en compte dans cette étude.

#### Le taux de socialisation et d'imposition réel

Il est calculé de la façon suivante:

Charges sociales « patronales » et « salariales » + impôt sur le revenu + TVA

Salaire complet

Ce pourcentage permet de déterminer le jour de libération fiscale et sociale du travailleur moyen de chaque État membre et ainsi d'établir un calendrier de dates à partir desquelles, libérés de leur fardeau fiscal, ils peuvent jouir librement de ce qui reste de leur salaire.



#### PRÉCISIONS SUR LES DONNÉES

#### Charges patronales et salariales

Les charges « patronales » – méconnues de la plupart des salariés qui ne voient que le montant de leur salaire déduction faite de ces charges – sont très variables. Elles varient de moins de 1 % du salaire brut au Danemark à 50 % en France.

Les charges « salariales » varient de moins de 1 % du salaire brut au Danemark ou en Suède à 25 % en France (CSG-CRDS incluses).

La France est donc à double titre le champion des charges sociales, qui représentent 75 % du salaire brut. C'est le record de l'UE, en moyenne à 33 %. Elle est suivie de l'Autriche et de la Slovaquie avec des charges sociales représentant 49 % du brut .

#### Salaires bruts

Ils sont extraits des dernières données de l'OCDE (*Taxing Wages*) ou d'Eurostat (*Average Gross Annual Earnings in Industry and Services*) ou, à défaut, des organismes statistiques nationaux. Les salaires bruts moyens varient de 5 049 € par an (Bulgarie) à 54 560 € (Danemark). Le salaire brut moyen de l'UE est de 26 594 €. Ces comparaisons de salaires bruts entre pays n'ont que peu d'intérêt dans la mesure où les taux de charges patronales sont très variables en fonction des pays.

#### Impôt sur le revenu (IR)

Il est calculé pour un salarié célibataire sans enfant. Il est le plus élevé de l'UE au Danemark (86 % des charges et impôts), mais en contrepartie les cotisations de Sécurité sociale y sont les plus basses de l'UE. Il est le plus faible en France (8 % des charges et impôts), mais en contrepartie les cotisations de sécurité sociale y sont les plus fortes de l'UE.

#### Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Vingt pays membres de l'UE ont augmenté leur TVA depuis 2009. Les plus fortes hausses ont eu lieu en Hongrie (27 % contre 20 % en 2009), au Royaume-Uni (20 % au lieu de 15 %), en Espagne (21 % au lieu de 16 %), en Roumanie (24 % au lieu de 19 %) et en Grèce (23 % au lieu de 19 %). Les seuls pays à ne pas avoir augmenté la TVA depuis 2009 sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, la Lettonie, Malte et la Suède.

Nous estimons que les frais de logement correspondent à 35 % du salaire restant après paiement des charges salariales et de l'impôt sur le revenu. La TVA est calculée sur la moitié des sommes restantes, soit 32,5 %.



#### **SOURCES**

- Banque Mondiale (2016). *Doing Business 2016: Mesure de la qualité de l'efficience du cadre réglementaire*, 68 pages.
- Commission des comptes de la sécurité sociales (2016), Les Comptes de la Sécurité Sociale. Résultats 2015 Prévisions 2016, 195 pages, juin 2016.
- Ernst & Young Belgique (2016). Fourniture du salaire complet, des charges patronales, des charges salariales et de l'impôt sur le revenu du salarié moyen, célibataire sans enfant.
- Eurostat (2016). Transmission des données du déficit et de la dette pour 2015 1<sup>ère</sup> notification, Communiqué de presse Euro indicateurs 76/2016 du 21 avril 2016, 14 pages.
- INSEE (2016). Croissance française en 2015 : les impulsions extérieures et les facteurs internes se sont compensés, 16 pages, juin 2016.
- Ambassador Terry Miller et Anthony B. Kim, The Heritage Foundation en partenariat avec *The Wall Street Journal* (2016). *Index of Economic Freedom, Promoting Economic Opportunity and Prosperity*, 500 pages.
- OCDE (2016). Better Life (données extraites du site oecdbetterlifeindex.org le 1<sup>er</sup> juillet 2016).
- Programme des Nations Unies pour le développement (2015). Rapport sur le développement humain 2015, 288 pages.
- Bernd Raffelhüschen, Stefan Moog et Gerrit Reeker, Stiftung Marktwirtschaft (2015). *Ehrbare Staaten? EU-Nachhaltigkeitsranking 2015*, 12 pages, 24 novembre 2015.
- Klaus Schwab et Xavier Sala-i-Martín, World Economic Forum (2015). *The Global Competitiveness Report 2015–2016*, 403 pages.



#### **CONTACTS POUR TOUTE QUESTION OU INTERVIEW**

James Rogers (langue anglaise) james@institutmolinari.org
Cécile Philippe (langue française ou anglaise) cecile@institutmolinari.org

#### **EN SAVOIR PLUS SUR L'IEM**

L'Institut économique Molinari (IEM) est un organisme de recherche et d'éducation. Il vise à stimuler l'approche économique dans l'analyse des politiques publiques. Il s'est fixé comme mission de proposer des solutions alternatives et innovantes favorables à la prospérité de l'ensemble des individus composant la société. Il a été baptisé du nom de Gustave de Molinari, économiste et journaliste franco-belge, qui a œuvré toute sa vie à promouvoir cette approche.

L'IEM est une organisation à but non lucratif financée par les cotisations volontaires de ses membres : individus, entreprises ou fondations. Affirmant son indépendance intellectuelle, il n'accepte aucune subvention publique.

Contact : Cécile Philippe, directrice générale, cecile@institutmolinari.org



#### POUR DEVENIR DONATEUR DE L'IEM

Prén	om : Nom :	
Adre	sse:	
Ville	:	
Pays	: Email :	
Télé	phone : personnel $\square$ mobile $\square$ professionnel	
Mon	don	
□ <b>Ο</b> ι	ıi, je souhaite contribuer activement aux travaux de l'IEM et donner :	
	□ 150 € □ 250 € □ 500 € □ 1 000 € □ 2 500 € □ 5 000 €	
	□ ou montant sur mesure :	
□ Je	souhaite que cette contribution soit :	
	□ mensuelle □ trimestrielle □semestrielle □ annuelle □ ponctuelle et débute le :	
Maı	néthode de paiement	
□ Ve	uillez trouver un chèque à l'ordre de l'Institut économique Molinari	
□ Je	règle ma contribution par virement	
	IBAN : BE 20734008424356 BIC : KREDBEBB	
	Merci de libeller le virement : « Donation IEM »	
Signa	ature : Date :	
	mentaire (facultatif) :	
	ci de retourner ce document, accompagné le cas échéant d'un chèque si vous avez opt ce mode de paiement, à l'adresse suivante :	:é
	Institut économique Molinari	
	Avenue de Fré 139/53-54	
	1180 Bruxelles	

Cécile Philippe et toute l'équipe de l'IEM vous remercient pour votre contribution.

Belgique